



Réunion du 03 février 2026

Présents : MM. BOURGEOIS Serge, FOURNEAU Thierry, JAUNEAU Bastien, MILLET Nicolas, MOREAU Patrick, SORIGNET Jean-Pierre, Henri GARDERES.

Invités excusés : Mme BARROT Pierrette, MM. Miguel ELVIRA RUIZ, FONTENIL Benoit.

Ordre du jour

- Approbation du dernier Pv ;
- Point sur les effectifs ;
- Retour sur les tests physiques ;
- Retour sur la FIA Futsal ;
- Point sur la FIA en herbe de fevrier ;
- Courrier ;
- Tour de table.

Aucune observation concernant le procès-verbal du Bureau de la CDA n°2 du 09 decembre 2025. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) Effectifs

Effectif arbitres enregistrés est de 209 arbitres au 03 février 2026 répartis comme suit :

- 5 arbitres de la Fédération désignables
- 26 arbitres régionaux dont 24 désignables
- 178 arbitres Départementaux dont 162 désignables.

209 fiches arbitres ont été créés.

2) Retour sur les tests physiques

La dernière session du test physique s'est déroulée le 11 janvier 2026 sur le complexe sportif de Gémozac. La CDA exprime son profond regret face à l'absence de 16 arbitres non excusés. Il est important de noter que lors de cette séance, il y a eu 2 réussites et un échec, avec trois arbitres ayant des absences justifiées. Les 16 arbitres non excusés seront affectés à une catégorie inférieure et ne seront donc pas observés. Les arbitres absents avec excuse resteront dans leur catégorie. Les arbitres seront avisés par une notification officielle.



PROCES-VERBAL N°3

Page 2 sur 4

3) Retour sur la FIA Futsal

Sous l'égide du District de la Charente-Maritime et de l'IR2F, ce premier stage, organisé par la Commission Départementale d'Arbitrage, a été dirigé par M. David PLAINCHAMP, responsable à la CRA de l'arbitrage Futsal, arbitre de R1 Futsal, accompagné de M. Aymeric DUVAL, également arbitre de Futsal R1 et formateur. En introduction, M. Thierry FOURNEAU, secrétaire de la CDA, a ouvert cette formation en remerciant tous les participants présents, et a pu exposer les quelques difficultés rencontrées pour réaliser ce stage, tant sur le plan technique que logistique. Il a évoqué l'importance d'avoir des arbitres lors des compétitions de futsal et a également mentionné les parcours sportifs de David et Aymeric, que la CDA remercie chaleureusement pour leurs expériences et leur partage de connaissances. Nous avons été ravis de la présence de plusieurs arbitres en herbe ainsi que de deux dirigeants joueurs de clubs de futsal qui sont devenus arbitres de futsal après cette FIA. À noter également la présence, le dimanche matin, de M. Olivier THUAL, Président de la Commission Régionale d'Arbitrage, qui a pu échanger avec les stagiaires. La CDA 17 le remercie pour sa présence parmi nous.

4) Point sur la FIA du 20 Février 2026

M. Bastien JUNEAU nous informe que 15 dossiers complets ont été enregistrés à ce jour. Deux stagiaires doivent encore finaliser leur inscription, et deux autres suivront une FIA dans un département limitrophe. Ce qui porte donc le nombre total à 19 nouveaux arbitres. La formation « Gestes qui sauvent » sera organisée en deux sessions. Le service administratif de l'arbitrage doit finaliser, dans les prochains jours, l'hébergement et le nombre de repas. La formation sera assurée par MME Anaïs DEMENE et MM. Bastien JAUNEAU et Julien DROINEAU. La date du test théorique sera déterminée lors de la réunion plénière. M. Nicolas Millet insiste sur l'importance de la formation des stagiaires concernant la consultation de leur portail et la déclaration de leurs indisponibilités.

Déconvocation tardive

M. Thierry FOURNEAU évoque les déconvocations de dernière minute (du 01/01/2026 au 31/01/2026) qui, selon le règlement intérieur (Article 12) validé par le Comité Directeur, entraînent une amende de 20 € pour les arbitres mentionnés ci-dessous. Après avoir listé les noms des arbitres, il a été convenu que, pour les arbitres stagiaires, un simple rappel à l'ordre serait effectué concernant la déclaration d'indisponibilité sur leur portail sauf en cas de récidive

M. Nicolas MILLET rappelle aux arbitres qui ne sont pas désignés et qui ne se sont pas déclarés indisponibles, restent à la disposition de M. Jean Pierre SORIGNET pour d'éventuels remplacements de dernière minute.

Arbitre n° 2547437152 => 10/01/2026 => 20 €.
Arbitre n° 1122472752 => 17/01/2026 => 20 €.
Arbitre n° 9602185271 => 17/01/2026 => 20 €.
Arbitre n° 9602185271 => 25/01/2026 => 20 €.
Arbitre n° 2518697450 => 24/01/2026 => 20 €.
Arbitre n° 2547437152 => 24/01/2026 => 20 €.
Arbitre n° 9603579041 => 31/01/2026 => 20 €.
Arbitre n° 1132420566 => 17/01/2026 => 20 €.



PROCES-VERBAL N°3

Page 3 sur 4

Arbitre n° 2358056668 => 18/01/2026 => 20 €.

Arbitre n° 2547055145 => 11/01/2026 => 20 €.

Arbitre n° 2547217127 => 11/01/2026 => 20 €.

Les arbitres suivants (stagiaires) seront sensibilisés

Arbitre n° 2546530112

Arbitre n° 2546376538

Arbitre n° 2546723773, déconvocation tardive annulée suite à erreur administrative de la CDA.

5) Courriers

Courrier de M. Alexandre GARREAU qui demande une affectation dans la catégorie Assistant. Accord de la CDA.

Courrier de M. Mickael MICHEAU qui demande une affectation dans la catégorie Assistant. Accord de la CDA

Courrier de M. Guillaume BEAUJOIN qui demande une affectation dans la catégorie Assistant. Accord de la CDA

Notification de la Commission de Discipline, pris note.

Le courriel de Monsieur Vincent BALLUET relatif à ses déconvocations tardives est pris en compte. Après analyse, la CDA confirme la ou les déconvocations.

Dossier transmis à la CDA pour manquement administratif (au 31 décembre 2025)

PV N° 5 du 17 Septembre 2025

Challenge 17 : Vérinoise ES 1 / St Porchaire Corme Royal 1 du 14 septembre 2025

Arbitre n° 1132419372 (absence de rapport) Amende : 50 €

Challenge des Réserves : Canton Aunis FC 2 / La Rochelle Portug 2 du 14 septembre 2025

Arbitre n° 1132420566 (absence de rapport) Amende : 50 €

PV N° 6 du 24 Septembre 2025

D3 Poule D : Gémozac US 2 / Sud 17 FC 2 du 20 septembre 2025

Arbitre n° 1199242879 (absence de rapport) Amende : 50 €

PV N° 11 du 29 Octobre 2025

D2 A : La Rochelle ACS 1 / Matha AV 2 du 26 octobre 2025

Arbitre n° 2544375544 (absence de rapport) Amende : 50 €

D3 A : La Rochelle ES 3 / Cap Aunis ASPTT FC 2 du 26 octobre 2025

Arbitre n° 2544465881 (absence de rapport) Amende : 50 €

PV N° 12 du 5 Novembre 2025

D3 Poule B : Bramerit ES 1 / St Porchaire Corme R 1 du 1er novembre 2025

Arbitre n° 9604402031 (absence de rapport) Amende : 50 €

PV N° 13 du 12 Novembre 2025

Challenge 17 : Sud Stge AC 1 / Bédenac Laruscade SC 1 du 8 novembre 2025

Arbitre n° 1122465893 (absence de rapport) Amende : 50 €



PROCES-VERBAL N°3

Page 4 sur 4

PV N° 14 du 19 Novembre 2025

D3 Poule A : Aunis AV FC 3 / St Christophe 17 AS 1 du 16 novembre 2025

Arbitre n°1129326675 (absence de rapport) Amende : 50 €

PV N° 16 du 3 Décembre 2025

D4 Poule D : Ent Chaniers Chérac 1 / St Porchaire Corme R 1 du 29 novembre 2025

Arbitre n°2548248732 (absence de rapport) Amende : 50 €

6) Tour de table

M. Nicolas MILLET nous informe qu'une journée de formation, organisée par la CRA, aura lieu le samedi 28 février 2026. M. Patrick MOREAU sera présent, la journée étant centrée sur la formation au sein des CDA.

Validation d'un rapport complémentaire concernant M. Yohann TEXIER qui a validé le niveau D2. Yohann a été vu par M. Nicolas Millet. Celui-ci est donc arbitre D2, il ne sera pas observé sur cette fin de saison.

Les deux arbitres suivants M.Tom BARBAT et MME Clara MOREAU MAILLARD représenteront la CDA 17 lors des prochains inter-District U13.

M. Henri GARDERES met en avant un pourcentage d'accompagnements particulièrement satisfaisant. Il est convenu que d'ici la fin du mois de février, un listing sera fourni à la CDA concernant la liste des arbitres D1-D2 et AAD1 n'ayant pas encore exercé de mission dans le cadre de l'accompagnement.

M. Sébastien PALMIER sera sollicité par la CDA afin de procéder à des observations-conseils auprès des trois arbitres ayant formulé une demande d'accès au corps des arbitres assistants.

La séance est levée à 21h30.

Réunion Plénière : mardi 10 février 2026 à 19h

Le président de la CDA

Nicolas MILLET

Le secrétaire

Thierry FOURNEAU